

# La TVA pour les structures culturelles et les associations

-----

**Atelier le jeudi 23 novembre 2023 à La Coursive - Dijon de 9h30 à 12h30**

La TVA dans les organismes sans but lucratif : généralités et application au secteur culturel.

## Programme de la matinée

- Les impôts commerciaux dans les organismes sans but lucratif et les exonérations liées au respect des critères de non-lucrativité.
- Le champ d'application de la TVA et les mesures d'exonérations spécifiques liées à certains organismes.
- Le calcul de la TVA exigible (modalités d'imposition des activités lucratives).
- Les opérations ouvrant droit à déduction de la TVA.
- La déclaration et le paiement de la TVA.
- Échanges avec les participants.

## Publics

Tout public

## Pré-requis

Pas de pré-requis

## Matériel

Pas de matériel obligatoire mais les participants peuvent venir avec leur ordinateur.

## Date, durée et lieu de l'atelier

L'atelier se déroulera le jeudi 23 novembre 2023 à la Coursive à Dijon de 9h30 à 12h30.

## Formateur·trice·s

**Hugo Rivat et Cécile Rivoire du cabinet Audit Gestion Conseil**

## Évaluation

Une attestation de suivi est remise à chaque participant à l'issue de l'atelier. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.

## Tarifs

**50 € TTC tarif plein**  
**25 € TTC tarif réduit**

## Contact

**Marie-Lucile Grillot**  
[ml.grillot@la-cursive.fr](mailto:ml.grillot@la-cursive.fr)

La Cursive Boutaric  
33 place Galilée, 21000 Dijon  
03 73 13 10 21